



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 06 MARS 2023 À 09H30  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président,

**Absent(s) excusé(s) :**

Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets, Christophe LANIER - Responsable des Services Techniques

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Bureaux syndicaux :**

**Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 13 février 2023**

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

**Agenda des Élus 2023**

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

## **Comité Syndical**

Retour sur le lieu de programmation du Comité Syndical du lundi 27 mars 2023

Le Bureau valide la programmation du Comité Syndical du 27 mars prochain à la Salle des fêtes de BAILLET-EN-FRANCE (95560).

## **Foncier**

Signature de la convention n° 2023-02-03 relative à la réalisation de travaux nécessaires au passage d'un câble électrique et l'établissement d'une servitude au bénéfice d'ENEDIS sur les parcelles cadastrées section D n° 474 et 689 sises Site Archéologique du Bois d'Orville sur le territoire de la commune de LOUVRES appartenant au SIAH

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette convention.

## **Procédures juridiques**

Avenant au marché n° B21 relatif à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer l'avenant au marché n° B21.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention :

Critère de sélection et demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées Rue Ambroise Jacquin sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° FONT86)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le cout prévisionnel des travaux est estimé à 646 000 € HT. Leur démarrage est programmé en juillet 2023.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie relative à la mise en conformité des branchements dans le cadre d'une démarche collective sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL (Marché n° 11-21-50)

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

## ASSAINISSEMENT

### Adhésion de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France à la compétence Assainissement Non Collectif (ANC) du SIAH

Suite à une interrogation de Maurice MAQUIN concernant la possible adhésion de 4 communes de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France au Service Public d'Assainissement Non Collectif du SIAH, Éric CHANAL affirme ne pas avoir été sollicité sur ce sujet.

Éric CHANAL ajoute que les statuts du SIAH font actuellement l'objet d'une mise à jour afin d'intégrer un tableau récapitulatif des compétences exercées pour chaque commune membre, ainsi que de clarifier la compétence ruissellement pour laquelle il n'existe pas de financement spécifique d'un point de vue législatif.

### Évolution de la démarche de mise en conformité des branchements

La présentation est effectuée par Christophe LANIER conformément au document projeté en séance.

Suite à de nombreux échanges entre ses membres, le Bureau valide l'application des tarifs de contrôle de conformité des branchements suivants :

- Maison individuelle : 150 € ;
- Local commercial : 150 € ;
- Appartement : 100 € ;
- Local à usage non domestique de type industriel : 300 €.

Christophe LANIER rappelle que des cas de non conformités de branchements sont régulièrement constatés sur les communes du territoire du SIAH. Il convient donc d'inciter les propriétaires n'ayant pas procédé à la régularisation technique de leurs installations à réaliser les travaux nécessaires.

À ce titre, l'article L. 1331-8 du Code de la Santé publique prévoit la possibilité d'appliquer une somme au moins équivalente à la redevance d'assainissement et qui peut être majorée dans la limite de 400 %.

Le Bureau valide l'application de cette majoration de la redevance à hauteur de 400 % et les modalités de mise en œuvre par le SIAH de cette majoration en cas de non-conformité malgré l'envoi du courrier de notification de non-conformité, après la réalisation du contrôle des branchements d'assainissement.

Éric CHANAL propose l'inscription de ces points à l'ordre du jour du Comité Syndical programmé le 27 mars prochain. Par ailleurs, une mise en application peut être prévue à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 afin de permettre préalablement une information claire auprès des différentes parties.

Le Bureau valide cette proposition et remercie les équipes du SIAH pour la qualité du travail effectué.

Demande de la commune de LE THILLAY concernant la réfection des voiries sur les chantiers en cours (Opérations n° LETHI101B et n° 482IB)

Déborah TANGUY souligne que le syndicat a procédé à des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées des Avenues Pascal, Pasteur et Voltaire sur la commune entre novembre 2022 et mars 2023.

La Mairie souhaite réaliser une réfection complète de la voirie sur ces mêmes rues. Ainsi, pour une parfaite coordination et à la demande de la commune, il est proposé d'effectuer une réfection provisoire et de verser à la commune de LE THILLAY la somme de 16 704 € correspondant à la réfection définitive prévue au marché du SIAH. Cette somme apparaîtra alors comme une moins-value dans le marché du syndicat. Pour ce faire, une convention doit être signée entre la commune et le SIAH.

Cette hypothèse a été accueillie favorablement par Didier GUÉVEL et Jean-Robert POLLET.

Le Bureau émet un avis favorable.

Réunion de travail programmée avec les Élus le 31 mars 2023 relative au transfert de compétence des communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adhérentes au SIAH

Cette réunion est programmée le 31 mars à l'Hôtel de Ville de BAILLET-EN-FRANCE.

**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

Inauguration de la réouverture du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

Déborah TANGUY indique que l'inauguration de la réouverture du Petit Rosne peut être programmée à partir de mi-juin 2023, et propose les dates du 19 juin ou du 3 juillet 2023.

À ce titre, il peut être envisagé de programmer le Bureau à ÉZANVILLE.

Jean-Robert POLLET va soumettre ces suggestions au Maire de la commune.

Réunion le 13 mars 2023 à 15h00 avec ICADE concernant le projet d'ouverture du Petit Rosne - Secteur Émile Zola sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 504)

Déborah TANGUY précise que cette réunion porte sur la présentation du périmètre du projet de construction d'ICADE, et sa compatibilité avec le projet d'ouverture du Petit Rosne dans le secteur Émile Zola à SARCELLES.

Réunion le 14 mars 2023 à 13h30 avec LINKCITY - Renaturation du Croult dans la traversée de GONESSE (Opération n° 518)

Déborah TANGUY souligne que cette réunion porte sur les problématiques financières liées à la rétrocession au SIAH de parcelles acquises par le promoteur immobilier LINKCITY sur la commune de GONESSE.

Réunion le 23 mars 2023 à 13h30 avec la Chambre d'Agriculture du VAL D'OISE concernant l'opération de renaturation du ru de Montsoulst sur le territoire de la commune de BAILLET-EN-FRANCE (Opération n° 465B)

Déborah TANGUY et Éric CHANAL précisent que cette rencontre a vocation à présenter l'opération de renaturation du ru de Montsoulst sur le territoire de BAILLET-EN-FRANCE aux représentants de la Chambre d'agriculture.

**STATION DE DÉPOLLUTION**

Retour sur la réunion du 28 février 2023 avec ENGIE concernant les modifications du contrat d'achat de biométhane produit par la station de dépollution

Éric CHANAL rappelle qu'une convention d'achat de biométhane a été signée avec ENGIE en septembre 2019, pour une durée de 15 ans à compter de la date de mise en service de l'installation de production, à savoir novembre 2020.

Le SIAH a ainsi bénéficié d'un tarif réglementé auquel s'est ajoutée une prime complémentaire indexée sur le prix de vente des certificats de garanties d'origine.

La mise en service par le SIAH de nouveaux ouvrages de digestion depuis septembre 2022 ainsi que la nécessité d'actualiser le calcul du montant de la prime complémentaire afin de pallier la rupture de l'équilibre économique du contrat induite par un ralentissement du marché des garanties d'origine nécessitent la signature d'un avenant au contrat.

ENGIE propose ainsi de modifier le coefficient minorateur S appliqué, et de le porter à 1,0000 contre 0,82800 depuis novembre 2020, du fait de la mise en service des nouvelles installations de digestion.

En ce qui concerne la prime complémentaire, il est proposé de modifier son montant et de le fixer à 50 % de la marge nette moyenne dégagée par ENGIE sur la vente des garanties d'origine, de l'ordre de 1 €/MWh, soit 0,5 €/MWh pour le SIAH, pour du biométhane non certifié durable. Ce montant serait de 2 €/MWh pour le syndicat en cas de vente de biométhane certifié RED II.

Après des échanges entre ses membres concernant la mise en œuvre de cette éventuelle certification non obligatoire actuellement, et son impact financier sur la vente de biométhane, le Bureau valide la première option, c'est à dire, une marge de l'ordre de 0,5 €/MWh pour le SIAH, pour la vente de biométhane non certifié durable.

Éric CHANAL ajoute que ce nouvel avenant à la convention d'achat de biométhane va être inscrit à l'ordre du jour du Comité Syndical programmé le 27 mars prochain.

Réunion du 7 mars 2023 concernant la FED - Délai

Éric CHANAL et Déborah TANGUY informent les membres du Bureau de la programmation de cette réunion avec le groupement le 7 mars prochain, portant sur la négociation du montant de la FED-Délai.

## FED concernant les impacts financiers liés à la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie

Éric CHANAL ajoute que le SIAH a pour l'instant rejeté la FED présentée par le groupement concernant les impacts financiers liés à la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, en l'absence de justification valable.

### Groupement de commande SIPPEREC

Éric CHANAL rappelle que l'adhésion au SIPPEREC doit faire l'objet d'une délibération au prochain Comité Syndical.

Par ailleurs, Éric CHANAL indique que l'entreprise OTV a confirmé que l'obtention de meilleures conditions tarifaires pour l'achat d'électricité n'est pas un motif suffisant pour justifier une sortie simple du contrat OTV/VEOLIA par le SIAH avant l'échéance de 2027.

## FINANCES

### Candidature du SIAH à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau valide la candidature du SIAH à l'expérimentation du Compte Financier Unique au titre de l'exercice comptable 2023.

### Prise en charge des frais de transport des élus dans le cadre de leurs déplacements pour leur participation aux réunions du Comité syndical

Suite à une interrogation d'un délégué du Comité syndical au sujet d'une possible simplification des modalités de remboursement des frais de déplacement des élus engagés à l'occasion des réunions de l'assemblée délibérante, les services du SIAH ont pris l'attache de la DDFIP.

Célia DUBERTRAND indique que la DDFIP a confirmé que la production d'un état de frais par les élus, pour chaque réunion, est la solution à retenir, en application de la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales.

## COMMUNICATION

### Réunion avec les Élus de la commune de DOMONT le 27 avril 2023 à 19h30

Suite à une sollicitation des élus de DOMONT, Éric CHANAL présentera le SIAH et ses missions dans le cadre de la programmation d'un bureau de majorité le 27 avril à 19h30.

Jean-Pierre LECHAPTOIS et Jean-Robert POLLET seront également présents.

*Fin de la réunion de bureau à 11h50*

*Prochaine réunion de bureau lundi 20 mars 2023 à 9h30*